



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
FESTI'VAL DE MARNE POUR L'ORGANISATION
DE QUATRE REPRESENTATIONS D'UN
SPECTACLE LES 12, 13 ET 14 OCTOBRE 2023**

**DÉCISION N° DM-23-382
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Festi'Val de Marne, représentée par Madame Elodie Mermoz, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – pour l'organisation de quatre représentations du spectacle « Des yeux pour te regarder », les jeudi 12, vendredi 13 et samedi 14 octobre 2023, dont le montant de participation au coût de cession est fixé à 2 000 € (deux mille euros) Nets ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2023-2024.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Festi'Val de Marne, représentée par Madame Elodie Mermoz, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – une convention pour l'organisation de quatre représentations du spectacle « Des yeux pour te regarder », les jeudi 12, vendredi 13 et samedi 14 octobre 2023, dont le montant de participation au coût de cession est fixé à 2 000 € (deux mille euros) Nets ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231010-lmc1H11245H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/10/2023
Date de Publication : 10/10/2023

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231010-Imc1H11245H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/10/2023
Date de Publication : 10/10/2023